

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SNAP



RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023

Vos élus CSEC

Laurent MERIQUE

laurent.merique@pole-emploi.fr

Maryvonne HO SACK WA

m.ho-sack-wa@pole-emploi.fr

Joseph MEUNIER

joseph.meunier@pole-emploi.fr

Laurence THIREAU

laurence.thireau@pole-emploi.fr

REPRESENTANT SYNDICAL

Jean-Luc MIRAGLIA

Jl.miraglia@pole-emploi.fr

En amont le SNAP tient à alerter le Président du CSEC sur la présence de cas COVID dans l'Agence de Villeurbanne (ARA) et souhaiterait qu'un rappel des règles et du protocole sanitaire puisse être fait en direction du Personnel et de la Ligne managériale et que dans le cadre des CSEC à venir, si l'épidémie redémarre, un point de situation nous soit fait régulièrement.



Information sur la fuite de données ayant affecté un prestataire de Pôle emploi

Le DGARH nous informe qu'un fichier d'1,2 millions de données (2022) concernant les demandeurs d'emploi (Nom, prénom, NIR et agence de rattachement) a été piraté auprès d'un de nos sous-traitants façonnier « Majorel » et est sur le darkweb.

Une cellule de crise a été mise en place :

En externe, un communiqué DG et du Conseil d'Administration a été fait le 23 Aout 2023, une campagne d'informations a été faite pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, Mise en place d'une ligne téléphonique dédiée (3949 prestataire) et mise en place d'un Pop-up sur PE.fr

En Interne, Information et ligne téléphonique pour les Conseillers et Réunion DSC

La DG a fait une déclaration à la CNIL (RGPD)

Une plainte contre X a été déposée (protection des données DE)

Quelques demandeurs d'emploi (5 ou 6) ont porté plainte contre X

Le prestataire « Majorel » a porté plainte contre X

La DSI a saisi tous les prestataires pour revoir tous les protocoles de sécurité.

Le SNAP déplore le manque de sérieux de notre prestataire « Majorel », pointe l'insuffisance des systèmes de protection des données qui in fine crée de graves préjudices à Pôle Emploi et souhaite savoir si Pôle emploi va stopper sa collaboration avec ce prestataire ? Et le payer ? et si PE engage une procédure judiciaire contre ce prestataire ?

La DG nous indique que le fichier (Données Février 2022) a été mis sur le Dark Web début Aout 2023 et qu'elle en été informé par sa vente fin Aout 2023 mais qu'il n'y pas de pénalité contre lui, ni d'arrêt de paiement et ni d'arrêt de collaboration pour répondre au SNAP.

Le cout du fichier est estimé à 900 euros et Pôle emploi ne peut le racheter car il serait alors considéré comme receleur.



RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023

CSEC

Comité Social et
Economique Central

SNAP

Point d'actualité sur France Travail dont suivi de la mise en œuvre des expérimentations ARSA

A ce stade, les auditions entre le DG et Thibault GUILLI sont actuellement en cours, avec une prévision d'un vote de la loi Plein Emploi fin octobre 2023 :

La DG nous rappelle que l'objectif était de laisser les Conseils départementaux et Pôle emploi gérer les expérimentations. A ce jour, 50% des territoires sont dans l'expérimentation, débutée en Avril 2023. Celle-ci devrait continuer jusqu'en Mai 2024.

La cible est déclinée en 5 Piliers :

- 1 – un Diagnostic / orientations partagées
- 2 – Un Accompagnement individualisé et intensif
- 3 – Une mobilisation coordonnée des entreprises
- 4 – Un investissement dans les outils numériques partagés
- 5 – Une Gouvernance partagée.

Chaque Territoire a défini son propre référentiel.

57% des BRSA sont plutôt orientés sur la thématique Emploi et 18% sur le champ social

3 choix se sont dessinés concernant l'organisation des diagnostics à savoir :

- 1 – Rendez-vous individuels tripartites
- 2 – Des sessions collectives en format « Pack »
- et 3 – Le Diagnostic est réalisé par le Professionnel qui va réaliser l'accompagnement.

La livraison d'un outil de suivi des parcours est prévue vers le 14/09/23.

La proposition d'une feuille de route des partenaires est prévue pour fin septembre 2023.

La gouvernance stratégique est assurée par Le Préfet et le Président du Conseil Départemental.

A ce jour, 6391 BRSA sont inscrits en parcours.

Pour les sanctions, elles sont dans le respect des règles du Conseil Départemental et de Pôle emploi.

Suite au bilan avec les Conseils Départementaux, ils ne font pas question des 15/20h à suivre, et se limitent à l'offre de service (pas d'obligation des 15 / 20 heures).

Le PPAE fait office de contrat d'engagement.

La référence au niveau de la taille des portefeuilles est d'environ 60/70 dans la plupart des régions (excepté à la Réunion où elle est supérieure à 100).

Les motifs légitimes d'empêchement (BRSA proche de la retraite,...) sont définis par chacun des territoires.

L'accompagnement global continue et n'est pas remis en cause.

Sur les 18 territoires, les clubs « les entreprises s'engagent » sont des partenaires essentiels (40 à 50 entreprises multisectorielles).

Le cahier des charges (Amnios) sera proposé à la DGEFP en Octobre 2023.

4678 BRSA sur 6128 soit 76% sont accompagnés par Pôle emploi.

L'évaluation quantitative (résultats) se fera à mi année 2024 ainsi que l'évaluation finale (Juin 2024).

L'Etat attribue des ressources supplémentaires aux conseils départementaux.

Actuellement, c'est 107 conseillers qui ont été déployés à Pôle emploi.

Les conseils départementaux financent 605 postes dont 28 pour Pôle emploi.

Pour Répondre au SNAP, il est prévu un parcours social pour les publics les plus éloignés.

Il n'y a pas à aujourd'hui d'outil de pilotage (HC3E devrait en produire 1 en octobre 2023).

Enfin l'inscription de ces BRSA va se faire en **catégorie 5** (non soumis à l'obligation de recherche d'emploi).

PROCHE,
ACTIF,
humain !

Syndicat National du Personnel de Pôle emploi

syndicat.snap@pole-emploi.fr

Je scanne, j'adhère !



SNAP



RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023

CSEC

Comité Social et
Economique Central

SNAP

Information en vue d'une consultation sur le projet d'évolution de la démarche compétences internes à Pôle emploi

La DG nous précise tout d'abord que l'AutoDiag sera retiré de la prime de performance suite aux différents échanges sur ce sujet.

Un rappel est fait concernant l'Accord formation qui vient d'être signé et qui précise que l'Agent peut s'il le souhaite partager son « Autodiag » avec son Manager pour la mise en place d'un Accompagnement et non une évaluation pour la suite de son parcours professionnel.

La DG nous précise que l'idée de l'Autodiag est un levier qui peut permettre d'identifier des besoins en formation et donc d'échanger autour mais n'est pas le seul levier.

Plusieurs remontées ont été faites pour signaler la possibilité de dérive de l'utilisation de l'Autodiag par des Directions Régionales notamment en CPNC.

La DG nous informe que des modifications sont prévues dans le formulaire de l'EPA afin que tous les Agents aient le même niveau d'information

Des corrections (Sur l'Autodiag particulièrement) seront aussi apportées au Document de présentation en vue de la Consultation du CSEC.

SNAP

Le SNAP est intervenu pour signaler que l'outil Autodiag n'est pas l'alpha et l'oméga de l'évaluation mais reste un levier supplémentaire à la main tant du manager que du conseiller.

Consultation sur la Politique sociale, les conditions de travail et l'emploi 2022 de Pôle Emploi

Point reporté au CSEC du 14/09/23.

PROCHE,
ACTIF,
humain !

Syndicat National du Personnel de Pôle emploi

syndicat.snap@pole-emploi.fr



Je scanne, j'adhère !

SNAP